**Conseil Municipal de Saint Gal sur Sioule**

**PV de la séance du 25 Mars 2022**

Membres présents : M. Charles SCHIETTEKATTE, M. Daniel DE BUE, M. Jean-Claude PIEUCHOT, M. Michel BOILOT, Mme Sylvie DURANTEL, Mme Patricia GAUVIN, Mme Florence LATALLERIE,
Mme Marie-Noëlle NONY, M. Daniel REYNAUD.

Absents : M. Jean-Louis BENAY.

1) Immeuble et terrains COUDOUR

En raison des travaux engagés, cette propriété en cours de portage par l’EPF-SMAF doit être rétrocédé à la commune avant l’échéance prévue sans modification des annuités sauf ajout des frais de rétrocession s’élevant à 778,51€

2) Mur de la propriété de M. COLOMBA

Ce mur jouxtant la propriété communale est en mauvais état. Son propriétaire propose de prendre à sa charge la construction de renforts sur le terrain de la commune. En cas de difficultés avec
M. COLOMBA suite aux travaux d’extension du restaurant, la commune pourra difficilement se défendre et prouver le mauvais état du mur. Le conseil décide de mandater un huissier pour dresser un constat de l’état du mur.

3) Etudes diverses

- Etude de sol (extension restaurant). Entreprise retenue : HYDROGEOTECHNIQUE de LA ROCHE BLANCHE (63), pour un montant de 1 410,00€ TTC.

- Etude assainissement (restaurant + immeuble contigu). Entreprise retenue : EACS à ENNEZAT (63), pour un montant de 1 019,14€ TTC

4) Travaux broyage des haies et fauchage.

La facture DURANTEL s’élève à 3 360,00€ TTC.

5) Elagage

Le conseil accepte de faire tailler un 4ème arbre pour un total de 1 000,00€ (tilleuls du bourg, Les Tabarias et Chaux + le marronnier de Chaux).

6) Elections présidentielles

Les permanences sont organisées

7) Frais de ramassage scolaire

Le remboursement aux familles pour l’année scolaire 2020-2021 sera effectué sur présentation d’un justificatif de dépenses à hauteur de 71€ maximum par enfant.

8) Mise en place de nouveaux jeux

La proposition des gérants du camping souhaitant installer un terrain de badminton est acceptée, ce qui entrainera le déplacement des jeux actuels sur la plate-forme voisine. (sous réserve du contrôle de la sécurité des jeux)

9) Restaurant

Le fourneau venant de tomber en panne, il est proposé en remplacement de ce matériel irréparable d’acquérir un nouveau fourneau gaz au prix de 2 300,00€ HT, auprès de Centrale Diffusion à
AUBIERE (63)

10) Travaux Restaurant

Dans le cadre de l’extension, divers travaux concernant les accès ont été réalisés :

Le Conseil Municipal approuve les paiements suivants :

 -Entreprise DURANTEL : 1 140,00€ HT

 -Entreprise AES : 1 500,00€ HT

 -Location d’une pelle : 400,00€ HT

11) Bail du restaurant

Mme Brigitte ROBERT a été nommée présidente de la SAS COOKIN et peut donc signer le bail avec la commune. Auparavant, elle devra effectuer le stage obligatoire de 3 jours « exploitation licence IV ».

Le Conseil Municipal accepte la location du Bar Restaurant à la SAS COOKIN, fixe le loyer à 350,00€ HT avec effet rétroactif au 1er Aout 2021 et l’augmentation du loyer à 500,00€ HT au 1er Aout 2024, mandate le maire pour signature du bail.

12) Nouveaux habitants - Mères de famille

En vue de l’attribution de la médaille les personnes éligibles seront recensées. La cérémonie pourrait coïncider avec l’accueil des nouveaux habitants.

Questions diverses

Rappel des diverses demandes à savoir :

-1) Bandes blanches aux entrées du Bourg.

 Eclairage Public supplémentaire aux Fréchignaux.

 Manque un couvercle sur bac de regroupement à Chaux.

-2) Discussion sur un chemin pédestre disparu entre les Fréchignaux et Les Machelons.

 Solution : redemander aux propriétaires un droit de passage.

-3) Chemin des Rosiers : attendons l’abattage des arbres.

-4) Revoir les lignes téléphoniques sur la commune.